

# TRIBUNE. "Les praticiens de santé doivent être reconnus à leur juste valeur"

*Le JDD*

La députée (Agir) Annie Chapelier plaide dans une tribune cosignée par 27 organismes professionnels pour "passer d'un système de santé médico-centré à un système qui établit son centre de gravité sur les praticiens de santé spécialisés". En commission au Parlement, le texte issu de la concertation du "Ségur" suscite des critiques.

Pour renforcer l'attractivité des professions para-médicales, confrontées à des tensions de recrutement, la députée (Agir) du Gard Annie Chapelier appelle à revaloriser et harmoniser les formations. Elle plaide pour "passer d'un système de santé médico-centré à un système qui établit son centre de gravité sur les praticiens de santé spécialisés", alors que le texte issu de la [concertation du "Ségur"](#) suscite des critiques lors de son examen en commission au Parlement. **Voici sa tribune, cosignée par 27 organismes professionnels.**

"M. le Président de la République, en avril 2020, vous affirmiez : "Il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays, aujourd'hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal". A-t-on tiré des leçons de cette crise sanitaire pour changer notre regard sur ces métiers "essentiels" du soin et de la santé? Rien n'est moins sûr.

Les praticiens de santé sont le socle de notre système de santé et malheureusement, comme tous les socles, il est le moins valorisé. Ce manque de reconnaissance est injuste. Depuis de longs mois, ces professionnels font preuve d'un courage remarquable, exposés au virus en première ligne, ne comptant pas leurs heures.

Mais les héros d'hier sont devenus des soignants épuisés. Aussi, la plus sérieuse inquiétude concerne désormais les ressources humaines : nous n'avons plus de réserve. Car, depuis toujours, ces professions de santé sont en tension de recrutement.

## **[Lire aussi - Absentéisme à l'hôpital public en temps de crise : pourquoi les solutions trouvées sont trop fragiles](#)**

Pourquoi? Plusieurs explications à cela. Mais comment être une profession attractive quand la durée de vos études et votre niveau de qualification ne sont pas reconnus, en particulier sur le plan salarial? Quand les possibilités d'évolution sont très limitées? L'évolution de notre société nous demande aujourd'hui de repenser notre rapport au soin et, avec lui, notre rapport au monde du soin.

"

Il ne s'agit pas de favoriser des professions aux dépens d'autres, mais bien de rééquilibrer un système déstabilisé

"

Bien souvent, ces "héros du quotidien" ont été amenés, par nécessité, à dépasser le cadre de leurs compétences initiales. Face à la pénurie de médecins, il existe une solution : passer d'un système de santé médico-centré à un système qui établit son centre de gravité sur les praticiens de santé spécialisés.

Il ne s'agit pas de favoriser des professions aux dépens d'autres, mais bien de rééquilibrer un système déstabilisé. Les praticiens de santé ne sont pas de simples garde-malades ou des exécutants, ce sont des cliniciens, des praticiens incontournables dans notre système de santé. Refuser de leur reconnaître cette place, c'est renoncer à reconnaître la qualité de nos soignants dans les combats présents et à venir, sanitaires et générationnels.

Dans ce contexte, les professions non médicales sont donc logiquement en attente de réingénierie globale : réingénierie de leur formation pour celles qui ne l'ont pas encore débutée ou pour qui le travail s'est arrêté en chemin, réingénierie de leur statut et de leurs compétences qui doivent être, de toute urgence, alignés aux réalités du terrain.

Signés en 1999, les accords de Bologne avaient pour but l'harmonisation de l'enseignement supérieur européen. Cependant, en France, les professions paramédicales en ont été initialement exclues. Depuis, leur "universitarisation" s'effectue au cas par cas, et dans un manque de cohérence certain. Pour chacune de ces professions, il existe des formations, des qualifications, des niveaux d'étude et des statuts disparates. Une harmonisation, dans le cadre licence-master-doctorat (LMD) et dans le respect des particularités de chaque profession, apporterait la lisibilité, la transversalité ainsi que les passerelles qui manquent à ces formations, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité des professions et à encourager la collégialité multi-professionnelle par des formations et des enseignements communs.

Les pratiques avancées, qui ne concernent pour le moment que la profession infirmière, peuvent être transposées à d'autres professions paramédicales. Elles offrent des perspectives, une évolution, une reconnaissance, accroissent leur attractivité et plus globalement la force de notre système de santé.

"

Depuis des années, les praticiens de santé formulent des revendications concrètes de réingénierie, afin de pallier les injustices et certains angles morts

"

L'émergence de ces nouvelles professions est une opportunité unique. Face aux difficultés d'aujourd'hui et de demain, nos soignants ont d'abord intérêt à rester unis et solidaires, à mettre de côté les combats autour des périmètres de compétences, et à aplanir les sujets d'achoppement et les statuts.

Depuis des années, les praticiens de santé formulent des revendications concrètes de réingénierie, afin de pallier les injustices et certains angles morts de leur profession brutalement mis en exergue pendant la crise. En voici un exemple, pour chacune des treize professions paramédicales inscrites dans le code de la santé publique.

Les **masseurs-kinésithérapeutes** effectuent cinq années d'études, mais n'ont pourtant pas la reconnaissance du grade Master.

La consultation auprès d'un **ergothérapeute** n'est pas conventionnée. De ce

fait, des patients sont régulièrement admis en hôpital de jour pour une simple consultation d'ergothérapie, multipliant jusqu'à 10 fois les coûts de prise en charge.

Pour les **psychomotriciens**, outre cette même problématique d'absence de conventionnement, la réingénierie de leur formation est interrompue depuis 2010. Pourtant, cette profession a besoin que sa formation soit intégrée de toute urgence dans le dispositif LMD, afin de soutenir le secteur de la recherche en psychomotricité et que soient enfin actualisés tant son champ de compétence que sa formation.

Malgré une reconnaissance des **manipulateurs en électroradiologie** au grade de licence, l'accès à des pratiques avancées comme l'échographie ou à la spécialité de dosimétrie, dont le programme de formation a été validé, ne sont toujours pas d'actualité et restent sans horizon.

Les **pédicures-podologues** doivent pouvoir contribuer pleinement à une politique de prévention afin d'améliorer la santé des personnes fragilisées. Pour exemple, aucun bilan diagnostic podologique systématique n'est pris en charge pour les personnes âgées à partir de 65 ans, alors que cela constitue pourtant une nécessité dans la prévention de la perte d'autonomie.

Depuis une réingénierie incomplète de la formation d'**orthoptiste** conduisant la plupart des instituts de formation à sacrifier le cœur du métier - la rééducation et la réadaptation -, les compétences et pratiques en orthoptie n'ont eu de cesse d'évoluer. Le développement de masters permettant l'enseignement et la pratique de toutes les compétences ainsi que d'un master en pratique avancée permettrait de mieux répondre aux besoins de la population.

La consultation auprès d'un **diététicien** n'est pas conventionnée. L'accès aux soins diététiques et nutritionnels n'est donc pas à la portée de tous, induisant l'aggravation des pathologies, l'augmentation du nombre de journées d'hospitalisation et empêchant l'accès des diététiciens à la carte de professionnel de santé qui doit permettre d'accéder au dossier médical partagé des patients (DMP).

Les **infirmiers** français sont les seuls infirmiers au monde à ne pas pouvoir vacciner en autonomie, notamment pour les onze vaccins obligatoires. Même pour la grippe, ils ne peuvent vacciner que les personnes âgées ou les personnes qui ont des maladies chroniques. Cela signifie qu'on les estime compétents pour vacciner les personnes les plus fragiles, mais pas les personnes en bonne santé.

Les **opticiens-lunetiers** sont la seule profession de santé dont la formation n'a pas évolué depuis 1998, et qui est sous tutelle de l'Education nationale et non du ministère de la Santé. C'est également une des formations de professionnel de santé qui n'a pas évolué depuis les accords de Bologne en système LMD.

Les **techniciens de laboratoire médical** sont des soignants en attente, depuis plus de dix ans, d'une réingénierie de leurs diplômes pour une uniformisation de leur formation en trois ans à un niveau licence. Jusqu'en 2012, techniciens de laboratoire, infirmiers et manipulateurs d'électroradiologie appartenaient aux mêmes catégories statutaires. Aujourd'hui, les techniciens sont les seuls à demeurer en catégorie B.

Les **orthophonistes**, formés depuis la création de la profession au début du XXème siècle par l'université, sont diplômés à bac+5 et bénéficient d'un grade master à l'issue de leur formation. Pourtant, au niveau des grilles indiciaires, ils sont classés en catégorie B ou "petit a" à bac+3.

Le diplôme d'Etat (DE) d'**orthopédiste-orthésiste** n'a toujours pas été créé, malgré une réingénierie du diplôme initiée en 2010. Il en résulte aujourd'hui que les formations de professionnels de santé orthopédistes-orthésistes sont délivrées par des établissements non agréés par le ministère de la Santé.

Les programmes de formation des **audioprothésistes** demeurent inchangés depuis 2001 alors que les techniques d'explorations fonctionnelles et de réhabilitation auditive ont connu une évolution importante.

Tous ces réaménagements sont simples à mettre en œuvre, et pourtant cruciaux. Cette réingénierie jouera un rôle dans la reconnaissance, la considération et l'attractivité de ces professions, et elle est, plus que jamais, demandée par les soignants.

Il est maintenant temps de les écouter car la crise du Covid-19 est, à n'en pas douter, la première d'une longue série. Nous devons collectivement en tirer les leçons pour préparer plus sereinement l'avenir de notre société et de nos enfants.

Il est maintenant temps de les écouter car, face à une pénurie de médecins qui s'intensifie, seuls nos praticiens de santé ont la capacité de faire tenir un système de santé à bout de souffle.

Il est maintenant temps de les écouter car ce sont eux qui connaissent, mieux que quiconque, la réalité du terrain pour y être confrontés quotidiennement. Ils ont les clés de cette réussite.

M. le Président, on ne peut plus rester sourd aux revendications légitimes de nos praticiens de santé. Ils tiennent notre pays à bout de bras depuis un an. Ces femmes et ces hommes s'occupent de nous continuellement, quelles que soient les circonstances, et ne demandent qu'une chose : être reconnus à leur juste valeur. A la hauteur de leurs compétences, de leur responsabilité et de leur utilité pour notre société."

## **Organismes cosignataires :**

FNEA : Fédération Nationale des Étudiants en Audioprothèse  
 AFDN : Association Française des Diététiciens Nutritionnistes  
 ANFE : Association Nationale Française des Ergothérapeutes  
 UNAEE : Union Nationale des Associations des Étudiants en Ergothérapie  
 ANFIPA : Association Nationale Française des Infirmiers en Pratique Avancée  
 FNESI : Fédération Nationale des Étudiants en Soins Infirmiers  
 ONSIL : Organisation Nationale des Syndicats d'Infirmiers Libéraux  
 SNIA : Syndicat National des Infirmiers-Anesthésistes  
 SNIIL : Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux  
 SNPI : Syndicat National des Professionnels Infirmiers  
 FFMKR : Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs  
 FNEK : Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie  
 SNMKR : Syndicat National des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs  
 AOF : Association des Optométristes de France  
 FNOF : Fédération Nationale des Opticiens de France  
 ROF : Rassemblement des Opticiens de France  
 SNOF : Syndicat National de l'Orthopédie Française  
 FNEO : Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie  
 FNO : Fédération Nationale des Orthophonistes  
 FFE0 : Fédération Française des Étudiants en Orthoptie

**SNAO : Syndicat National Autonome des Orthoptistes**

**FNP : Fédération Nationale des Podologues**

**ONPP : Ordre National des Pédicures Podologues**

**AFEPP : Association Française des Étudiants et Professionnels en  
Psychomotricité**

**ANEP : Association Nationale des Étudiants en Psychomotricité**

**FFP : Fédération Française des Psychomotriciens**

**CNPTLM : Conseil National Professionnel des Techniciens de Laboratoire  
Médical**